

# **RECHERCHE SUR LA SCIENCE JURIDIQUE DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES DE LA CHINE CONTEMPORAINE**

CAI Shouqiu,

professeur à la Faculté de droit de l'Université de Wuhan, président de l'Académie du droit de l'environnement de la China Law Society

## **I. Développement de la recherche sur le droit des ressources environnementales de la Chine contemporaine**

En Chine, le droit des ressources environnementales est également appelée le droit de protection de l'environnement et des ressources, qui est en bref, le droit de l'environnement.

Depuis la prise en compte des questions environnementales, le renforcement progressif de la protection de l'environnement ainsi que l'établissement et le développement de la loi sur l'environnement, font du droit de l'environnement une science toute jeune. Dans les pays occidentaux industriellement développés, les recherches sur le droit des ressources environnementales étaient déjà très animées dès les années 70. Mais en Chine, à cause d'une série de problèmes historiques dont la « Révolution culturelle », les Chinois ont commencé à considérer le droit de l'environnement comme une science indépendante plus tardivement. Pour la première fois en Chine, l'Université de Wuhan a établi en 1980 le bureau de recherches sur le droit de l'environnement. Depuis lors, ce bureau est toujours un bureau de recherches et d'enseignement, qui dirige le plus grand nombre d'experts chinois et qui est plus grand par sa taille en Chine, et même dans toute l'Asie.

Bien que le droit de l'environnement soit une science toute récente et transversale, il s'est développé très rapidement depuis une dizaine d'années bien qu'il fut un domaine animé par l'ensemble du milieu juridique chinois. En juin 1997, le droit de la protection de l'environnement et des ressources est inscrit par la Commission des grades universitaires du Conseil des affaires d'Etat chinois et le « Sommaire des disciplines et des professions décernant aux grades universitaires de doctorats, de masters et de maîtrises », parmi l'une des dix matières juridiques du deuxième niveau les plus choisies. Les dix matières juridiques du deuxième niveau sont, la Théorie de la science juridique, l'Histoire des lois, la Science des droits constitutionnels et administratives, la Science des droits pénaux, la Science des droits civils et commerciaux ( la Science des droits du travail et la Science des droits de l'assurance sociale ), la Science des droits des procès, la Science des droits économiques, la Science des droits de la protection de l'environnement et des ressources, la Science des droits internationaux ( les Droits publics internationaux, les droits individuels internationaux et les droits économiques internationaux ), la Science des droits militaires. Cette inscription signifie que le droit de la protection de l'environnement et des ressources, comme spécialité du droit de l'environnement (discipline) est officiellement autorisée par l'État.

Avec le développement de la recherche sur l droit de l'environnement, ratifié par

l'Administration nationale de la protection de l'environnement de Chine, le Ministère chinois du territoire et des ressources et l'Association des droits de Chine, l'Association de recherches sur le droit de la protection de l'environnement et des ressources relevant de l'Association des lois de Chine est officiellement fondée à l'Université de Wuhan. Depuis lors, elle organise chaque année un séminaire à l'échelon national sur le droit de l'environnement et des ressources, afin d'échanger et de discuter sur les questions de théorie et de pratique du droit de l'environnement. Par ailleurs, l'Association de science de l'environnement de Chine, l'Association de la terre de Chine et l'Association de science hydraulique de Chine ont respectivement fondé leurs propres associations par branche de recherche sur le droit de l'environnement et des ressources. Pour adapter et promouvoir le développement du droit de l'environnement et des ressources, l'Université de Beijing, l'Université des peuples de Chine, l'Université de Tsinghua, l'Université de la science politique et des lois de Chine, le centre de recherche juridique de l'Académie des sciences sociales de Chine, l'Université de Wuhan, l'Université de Fuzhou, l'Université des océans de Chine, l'Université de Chongqing, l'Université de Zhongnan des économies et des lois, l'Université des politiques et des lois de Chine de l'Est, l'Université de la science politique et des lois de Chine du Sud-ouest et l'Institut de la science politique et des lois de Chine du Nord-ouest ont respectivement établi leurs propres bureaux (ou centres) de recherche, bureaux d'enseignement et de recherche sur les disciplines du droit de l'environnement et des ressources.

Les efforts consacrés par des chercheurs en droit de l'environnement et des ressources durant ces dix dernières années, ont abouti à la formation de règlements généraux et d'un système théorique. Et elle s'est développée progressivement comme dirigeant la théorie sur la construction du droit de l'environnement de Chine. L'Association de recherche du droit de l'environnement et des ressources de Chine, tous les bureaux et centres de recherche du droit de l'environnement des universités et tous les travailleurs du milieu des droits de l'environnement et des ressources ont activement organisé des échanges et coopérations scientifiques et ont établi des relations d'échanges scientifiques et de recherches coopératives avec plusieurs pays, dont le Japon, les États-Unis, l'Australie, le Canada, la Russie, les pays membres de l'Union européenne, plusieurs organisations internationales de l'environnement, dont le Bureau des programmes environnementales des Nations Unies et la Fédération internationale de la protection de la nature. Ces relations déploient des fonctions et des influences favorables au milieu international du droit de l'environnement et des ressources.

## **II. Les domaines principaux de la recherche sur le droit des ressources environnementales de la Chine contemporaine**

Depuis le début des années 90, les recherches chinoises sur le droit de l'environnement et des ressources ont eu un développement remarquable et ont abouti à plusieurs résultats successifs. Sur la construction du système juridique de l'environnement et des ressources en Chine et la pratique du développement de cette

discipline, tous les chercheurs chinois en droit de l'environnement et des ressources ont fait des recherches à la fois sur la théorie essentielle et les pratiques de la construction juridique de l'environnement et des ressources. Ces questions et thèmes de recherches sont pour la plupart du type théorique, pratique ou prospectif. Les résultats de ces recherches sont plutôt théoriquement liés à la pratique et ont adressé une série de propositions concrètes et référentielles, dont certaines sont déjà utilisées par plusieurs gouvernements nationaux et régionaux ; certains travaux remplissent des vides juridiques dans le système juridique de l'environnement chinois ; d'autres travaux ont posé et étudié des questions théoriques importantes, base de la construction théorique du système juridique de l'environnement et des ressources, et ont accéléré le développement durable de cette discipline.

Le contenu et les programmes des recherches en droit de l'environnement et des ressources de Chine contemporaine sont riches et variés ; ils concernent la Théorie essentielle du droit de l'environnement et des ressources, la Loi de l'environnement et des ressources de Chine, la Loi de l'environnement et des ressources comparées, la Loi internationale de l'environnement et des ressources, les Politiques et la Loi de l'environnement et des ressources, l'Administration et la Loi de l'environnement et des ressources, ainsi que la Loi de la protection de l'environnement ( visant à la prévention et au traitement de la pollution ), la Loi des ressources naturelles, la Loi de l'énergie, la Loi de l'exploitation et de l'aménagement du territoire ( la Loi du développement régionaux, la Loi des planifications et des constructions des régions urbaines et rurales), la Loi de la construction écologique, la Loi de la prévention et du traitement des catastrophes naturelles, la Loi du développement durable, etc. Durant ces dix dernières années, les recherches en droit chinois de l'environnement et des ressources se sont concentrées sur :

*a. Recherche théorique essentielle en droit de l'environnement et des ressources*

Les recherches théoriques essentielles en droit de l'environnement et des ressources sont principalement concentrées sur : le Système des lois de l'environnement et des ressources, la Construction du droit du développement durable, de l'environnement et des ressources, le Système théorique du droit de l'environnement et des ressources, la Théorie du droit de l'environnement et des ressources qui réorganise les relations entre l'Humain et la Nature, le Règlement de base, les Conceptions de base, l'Objectif et la Notion de la valeur du droit de l'environnement et des ressources, la Théorie des relations mutuelles entre la loi de l'environnement et des ressources et la loi des ressources naturelles, la Théorie de droit de l'environnement et le droit des ressources naturelles, la Tendances et les caractères du développement des lois de l'environnement contemporaines, etc.

*b. Recherche pratique du droit de l'environnement et des ressources*

Premièrement : faire des enquêtes et des recherches sur certaines législations concernées, en combinant la législation nationale de l'environnement et des ressources

avec la législation à l'échelon centrale et régionale ; par exemple, adresser des propositions et des articles de démonstration, en faisant des recherches sur l'application de certaines lois et règlements, dont Loi du charbon (adoptée le 29 août 1996), Loi des ressources minérales (adoptée le 19 mars 1986 et modifiée le 29 août 1996), Loi de l'économie énergétique (adoptée le 1er novembre 1997), Loi de prévention des inondations (adoptée en 1997), Loi de prévention des tremblements de terre et de diminution des désastres (adoptée en 1997), Loi des forêts (adoptée le 20 septembre 1984 et modifiée le 29 avril 1998), Loi de protection de l'environnement maritime (adoptée le 23 août 1982 et modifiée en 1999), Loi de la météorologique (adoptée en 1999), Loi de la prévention et du traitement de pollutions atmosphérique (adoptée le 5 septembre 1987 et modifiée le 29 août 1995 et le 29 avril 2000), Loi de la prévention et du traitement de désertification (adoptée le 31 août 2001), Loi administrative de l'usage des espaces maritimes (adoptée le 27 octobre 2001), Loi d'accélération de la production propre (adoptée le 29 juin 2002), Loi de l'eau (adoptée le 21 janvier 1988 et modifiée le 29 août 2002), Loi d'évaluations des influences environnementales (adoptée le 28 octobre 2002), Loi des prairies (adoptée le 18 juin 1985 et modifiée le 28 décembre 2002), Loi de la prévention et du traitement des pollutions radioactives (adoptée le 28 juin 2003), Loi d'administration des terres (adoptée le 25 juin 1986 et modifiée le 29 décembre 1988, le 29 août 1998 et le 23 août 2004), Loi de la protection des animaux sauvages (adoptée le 8 novembre 1988 et modifiée le 28 août 2004), Loi de la pêche (adoptée le 20 janvier 1986 et modifiée le 31 octobre 2000 et le 28 août 2004), Loi de la prévention et du traitement des pollutions des déchets solides (adoptée le 30 octobre 1995 et modifiée le 29 décembre 2004), Loi des énergies renouvelables (adoptée le 28 février 2005), Règlements des réserves naturelles (adoptés en 1994), Règlements provisoires de la prévention et du traitement des pollutions du bassin du fleuve de Huai (adoptés en 1995), etc.

Deuxièmement : combiner l'application du droit de l'environnement et des ressources, avec des travaux de recherches sur les questions d'ordre administratif, d'exécution, de justice, de surveillance, d'aides juridiques et de résolution des différends, qui concernent l'environnement et les ressources. Les recherches sont principalement concentrées sur le système administratif (les planifications, les critères, les surveillances, les sanctions administratives, les autorisations administratives, les évaluations des influences environnementales, les gestions environnementales des programmes de constructions, les mesures d'urgence, la sécurité écologique, les prix d'assainissements, les impôts des ressources, les recours administratifs, les contrôles administratifs, le procès administratif, la participation publique, les assistances en cas de violations environnementales, les dédommagements en cas de pollutions environnementales, les résolutions des différends de l'environnement et des ressources, etc).

*c. Recherches sur la Loi de l'environnement et des ressources comparées et la Loi internationale de l'environnement et des ressources*

Premièrement : les chercheurs chinois ont traduit et publié plusieurs travaux étrangers sur l'environnement et des ressources, et on publié quelques mémoires et thèses sur le droit comparé de l'environnement et des ressources, surtout entre le droit chinois et celui des États-Unis, du Japon, de l'Australie, de la Russie et des pays de l'UE, dont l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas. Deuxièmement : dans le domaine de la Loi internationale de l'environnement et des ressources, les chercheurs ont publié plusieurs mémoires, matériaux d'enseignement et thèses, qui se concentrent principalement sur des questions de variations météorologiques et leurs résolutions juridiques, de la variation biologique et de la sécurité biologique ainsi que leurs résolutions juridiques, du transport des déchets dangereux à travers différents territoires, de l'influence de l'OMS sur la protection de l'environnement en Chine et les résolutions juridiques, les cas exemplaires sur les droits internationaux de l'environnement et des ressources. Certains mémoires de masters et de doctorats en droit de l'environnement et des ressources, ont étudié de manière approfondie tous les domaines du droit de l'environnement et des ressources étrangers et internationaux, y compris la responsabilité environnementale, la participation publique, la démocratie environnementale, les évaluations des influences environnementales, l'environnement et le commerce, la loi de l'environnement de l'Union européenne, la législation de la sécurité biologique, la loi de la protection des terrains humides, le système contemporain des droits de la protection de l'environnement maritime, la propriété des ressources naturelles, les droits d'évacuations des eaux usées, etc.

### **III. Les questions de recherches dans le futur du droit de l'environnement et des ressources de Chine**

En Chine, la protection et l'administration de l'environnement et des ressources portent sur des valeurs et des fonctions importantes. Actuellement en Chine, « les trois politiques nationales » (la planification des naissances, la protection de l'environnement et l'utilisation et la protection de la terre cultivable), « les trois stratégies nationales » (le redressement du pays par les sciences et l'éducation, le développement durable et l'exploitation de la Chine de l'ouest), « les trois représentations » (la représentation des productivités avancées, la représentation des cultures avancées et la représentation des intérêts de tous les peuples) et « les deux transformations fondamentales » (le système économique et la croissance économique), ainsi que la société harmonieuse, la construction de la société de l'environnement amical et de l'économie des ressources, tous ces éléments sont étroitement liés avec la Protection et l'administration de l'environnement et des ressources. On a écrit lors de la 2<sup>ème</sup> Conférence nationale de la protection de l'environnement, organisée en 1983, que la protection de l'environnement est une mission stratégique et une politique nationale importante pour la construction et la modernisation de la Chine. L'Ancien Président chinois Jingle Zemstvo a souligné le 11 mars 2000, lors du Forum central du travail de la population, de l'environnement et des

ressources, que le travail de la population, de l'environnement et des ressources est important pour le renforcement du pays, la paix et la stabilité du peuple. Le Président chinois Hui Jinja a indiqué le 10 mars 2004, lors du Forum central du travail de la population, de l'environnement et des ressources, qu'on devrait établir formellement la notion de la protection de l'environnement. Un bon environnement écologique est la base matérielle du développement durable des productivités sociales et du renforcement des qualités de vie de la population. On devrait établir formellement la notion d'harmonie entre l'humain et la nature. La nature est le berceau de tous les êtres dont l'humain, et est la condition de base de l'existence et du développement de l'Homme. La Chine soutient actuellement un groupe de recherche puissant, sur les droits de l'environnement et des ressources de plus de 400 personnes, qui participe régulièrement aux activités de recherche sur le droit de l'environnement et des ressources. De plus, un certain nombre de fonctionnaires et d'avocats travaillent dans les tribunaux, les parquets, les cabinets d'avocats, ainsi que dans des secteurs administratifs dont la terre, l'eau, les océans, les forêts, les prairies, les ressources minérales, la protection de l'environnement, la prévention et le traitement des désastres naturelles, la pêche, les animaux et les plantes sauvages.

Les recherches sur le droit de l'environnement et des ressources dans le futur seront déployées dans deux directions : premièrement, faire des recherches sur les questions théoriques de l'établissement et de l'application des droits de l'environnement et des ressources ; il s'agit également de faire des recherches sur la pratique de la construction du système juridique de l'environnement et des ressources de Chine, afin que ces recherches servent au mieux la pratique ; deuxièmement, faire des recherches sur la théorie essentielle et les questions importantes des droits de l'environnement et des ressources ; il s'agit également de faire des recherches sur la construction de la discipline du droit de l'environnement et des ressources et la pratique d'enseignement, afin de promouvoir la théorisation et la systématisation du droit de l'environnement et des ressources.

Durant les prochaines années, surtout pendant la période du 11<sup>ème</sup> quinquennat, le droit chinois de l'environnement et des ressources axera ses recherches, principalement sur :

*a. Dans le domaine de théorie essentielle du droit de l'environnement et des ressources*

Le contenu et les problématiques de recherche : théorie des droits de la construction d'une société harmonieuse, d'une société de l'environnement amical et de l'économie des ressources ; théorie de la construction des régions écologiques (y compris des provinces, des villes, des districts, des communautés) ; notion générale du droit de l'environnement et des ressources ; exemples et méthodes de recherche du droit de l'environnement et des ressources ; recherche sur le Code de l'environnement et des ressources ; règlements, notion et valeurs du droit de l'environnement et des ressources ; analyse philosophique et réflexion éthique sur le droit de l'environnement et des ressources ; relations entre le droit de l'environnement et les

ressources et l'éthique écologique ; théorie du droit écologique et mécanisme de modification du droit écologique ; mécanisme de traitement du droit de l'environnement ; mécanisme de modification des lois de l'environnement ; caractères, particularités et application des droits de l'environnement ; relations entre des droits des ressources naturelles et des biens ; règlements de démocratie environnementale et participation publique ; loi sur les droits et le bien-être des animaux ; théorie les dommages environnementaux de nouvelle forme et ses remèdes ; caractères et points-clés des droits chinois de l'environnement et des ressources qui sont en période de transformation ; tendance et perspective du développement du droit de l'environnement et des ressources du 21<sup>me</sup> siècle ; nouvelles questions théoriques juridiques proposées par les législations des technologies de sécurité biologique, des matériaux transgénétiques, héréditaires et de clonage; etc.

*b. Dans le domaine de recherche sur les législations de l'environnement et des ressources*

Le contenu et les problématiques de recherche : recherches du droit fondamental de l'environnement et des ressources ou de la modification de la Loi de la protection de l'environnement ; recherches des questions juridiques de l'environnement et des ressources durant l'établissement du Code civil et de la Loi des biens ; recherches sur les législations sur l'économie circulaire, Loi des énergies, Loi des îles maritimes, Loi de la protection des plantes sauvages, Loi des réserves naturelles, Loi de la protection de la nature, Loi de la sécurité écologique, Loi (ou règlements) des terrains humides, Loi de coordinations des développements régionaux, Loi de l'exploitation de la Chine de l'Ouest, Loi de l'administration des bassins, Loi du Fleuve jaune, Loi du Long fleuve, Loi (ou règlements) de la prévention et du traitement des agressions des territoires étrangères, Loi de l'énergie atomique, Loi (ou règlements) de résolutions des différends environnementaux, Loi (ou règlements) de participation publique, Loi (ou règlements) des informations publiques de l'environnement et des Ressources, Loi des procès à l'intérêt public ; et des modifications de Loi de l'administration des terres, Loi de l'eau, Loi de la prévention et du traitement des pollutions de l'eau, Loi de la protection des animaux sauvages, Loi des évaluations des influences environnementales. Par ailleurs, des recherches sur des législations des provinces, des régions autonomes et des villes directement relevant de l'autorité centrale.

*c. Dans le domaine des recherches sur la pratique et l'enseignement du droit de l'environnement et des ressources*

Le contenu et les problématiques de recherche : exécution administrative de l'environnement et des ressources ; justice de l'environnement et des ressources ; surveillance juridique de l'environnement et des ressources ; procès environnementaux sur l'intérêt public ; questions juridiques des dommages et intérêts des pollutions environnementales ; questions juridiques durant l'exploitation de la

Chine de l'ouest et la renaissance des anciennes régions industrielles de la Chine du nord-est et du centre ; questions juridiques de l'environnement et des ressources à travers des régions et des bassins ; questions juridiques de l'environnement et des ressources dans l'urbanisation et l'industrialisation ; assurances juridiques de la participation publique ; mécanisme juridique des désastres écologiques et de la protection écologique ; système juridique des dédommagements écologiques ; questions juridiques dans les domaines de la terre, de l'eau, des forêts, des prairies, d'agriculture, de la pêche, des océans, des ressources minérales, des animaux et des plantes sauvages, ainsi de la construction du système de la prévention et du traitement des pollutions environnementales, des destructions écologiques et des désastres naturels ; exercices éducatifs des droits de l'environnement et des ressources ; formation avec les cas exemplaires éducatifs dans les droits de l'environnement et des ressources, etc.

*d. Dans le domaine des recherches sur le droit de l'environnement et des ressources comparé au droit international de l'environnement et des ressources*

Le contenu et les problématiques de recherche : travaux, théories et écoles du droit de l'environnement et des ressources étrangères et internationales ; lois, codes et traités de l'environnement et des ressources étrangères et internationales ; cas exemplaires du droits de l'environnement et des ressources étrangères et internationales ; expériences de constructions juridiques et résultats de recherches juridiques étrangères sur la prévention et le traitement des pollutions environnementales, la protection de la nature, la sécurité écologique, la protection des êtres vivants, la construction des régions écologiques, l'administration des ressources de l'eau et de la terre, l'administration des bassins, les droits des ressources naturelles et le marché des ressources naturelles (par exemple, le droit de l'eau, des ressources minérales, d'évacuations des eaux usées, de la terre, des animaux et des plantes sauvages) ; questions juridiques internationales sur les variations météorologiques, la destruction de la couche d'ozone, la protection des êtres vivants, la transformation des matériaux dangereux, la désertification, la crise de l'eau et de l'énergie, l'écologie spatiale, la protection de l'environnement maritime, les « réfugiés environnementaux » ; recherches sur l'application du mécanisme des traités internationaux de l'environnement et des ressources ; questions juridiques sur l'environnement et le commerce, et notamment le commerce équitable ; questions juridiques de l'environnement et des ressources après l'entrée de la Chine à l'OMS ; recherches sur les questions juridiques relatives à l'environnement international avec ses pays voisins.